

Trois ans après leur entrée dans le supérieur, près des trois quarts des étudiants sont encore en études ou sont diplômés. En licence, un étudiant sur cinq inscrits juste après le baccalauréat redouble la L1 et 15 % l'abandonnent. Malgré ces difficultés de début de parcours, trois ans après leur L1, plus de sept étudiants sur dix sont encore en études ou diplômés. En STS, les parcours sont plus courts, 16 % d'abandons en première année et moins de poursuites d'études après le diplôme. À la rentrée 2022, près d'un bachelier 2019 sur cinq inscrits dans cette filière poursuit ses études après avoir obtenu un diplôme et deux sur cinq sont sortis de l'enseignement supérieur en étant diplômés. En IUT, les parcours sont plus linéaires avec peu de redoublements ou d'abandons. À la rentrée 2022, plus de neuf bacheliers 2019 sur dix inscrits dans cette filière poursuivent leurs études ou sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur. À l'inverse, les élèves de classes préparatoires et en études de santé s'engagent dans des cursus plus longs. Les néo-bacheliers inscrits en CPGE en 2019 sont encore neuf sur dix à poursuivre leurs études à la rentrée 2022 et plus de la moitié ont réussi à intégrer une grande école. Ceux inscrits en santé sont encore huit sur dix à continuer leurs études en 2022, dont près de la moitié en santé.

Une grande diversité des trajectoires durant les trois premières années dans l'enseignement supérieur

En 2019, 668 400 lycéens ont obtenu le baccalauréat. Parmi eux, 78 %¹ se sont inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur français. Le SiES dispose de données individuelles pour 96 % de ces étudiants. C'est sur ce champ légèrement réduit de 502 100 bacheliers 2019 s'étant inscrit dans l'enseignement supérieur français à la rentrée 2019 que porte cette étude.

Trois ans après leur entrée dans le supérieur, près des trois quarts des étudiants sont encore en études ou diplômés

À la rentrée 2019, les licences générales et les sections de technicien supérieur (STS) accueillent respectivement 185 500 (37 %) et 107 400 (21 %) bacheliers 2019 poursuivant des études dans l'enseignement supérieur en France (*graphique 1*). Les autres bacheliers 2019 se sont principalement inscrits en institut universitaire de technologie (IUT, 50 000 ; 10 %), en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE, 40 300 ; 8 %) et en première année commune aux études de santé (PACES, 35 500 ; 7 %). Un an plus tard, 13 % des bacheliers 2019 sortent de l'enseignement supérieur². Les deux filières d'études les plus fréquentes sont encore la

licence générale et les STS qui accueillent respectivement 31 % et 19 % des bacheliers 2019 poursuivant leurs études.

À la rentrée 2021, 30 % des bacheliers 2019 ne sont plus inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur ; 9 % sont sortis diplômés de BTS ou de DUT. La proportion d'étudiants en licence est presque identique à celle de la rentrée 2020 (30 %). Par ailleurs, 4 % des bacheliers 2019 sont en licence professionnelle.

Au fil des rentrées, la part de bacheliers 2019 en école de commerce ou d'ingénieur, que ce soit au niveau post-bac ou au-delà, augmente avec l'arrivée d'élèves admis sur concours ou sur titre (diplômés d'autres filières), passant de 5 % à la rentrée 2019 à 12 % à la rentrée 2022. Symétriquement, la part de bacheliers 2019 inscrits en CPGE diminue.

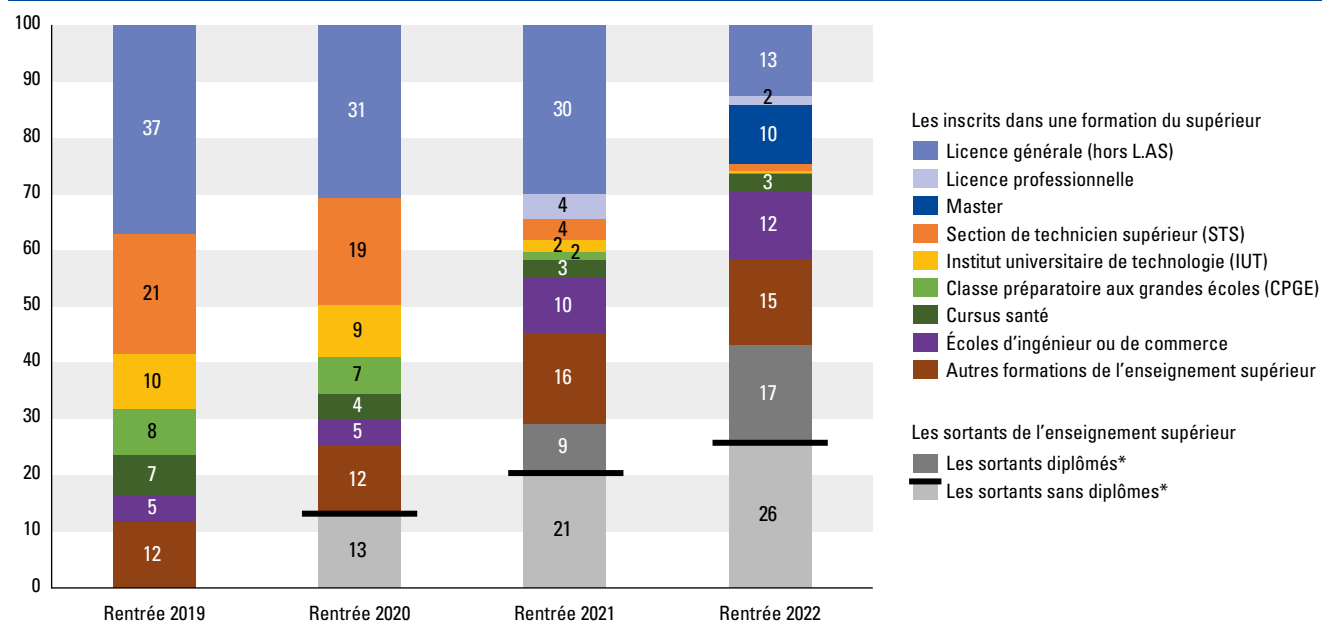
En 2022, trois ans après leur entrée dans le supérieur, près de trois quarts des néo-bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2019 sont diplômés ou encore en études en France. Si 43 % des bacheliers 2019 sont sortis de l'enseignement supérieur français, 17 % d'entre eux sont des sortants diplômés de BTS, de DUT ou de licence. Plus de 60 % de ceux poursuivant leurs études sont inscrits en licence, en master, en école d'ingénieur ou de commerce.

Les autres bacheliers 2019 encore en études supérieures sont inscrits, en cursus de formation de santé ou dans une autre formation de l'enseignement supérieur. En ce

1. Taux d'inscription des bacheliers 2019 dans l'enseignement supérieur - Fiche 6.22 de la publication RERS 2023, sources MENJ et MESR, traitement SiES-MESR.

2. Les sortants ne sont en général plus étudiants mais une faible partie d'entre eux peuvent être inscrits soit en France dans une formation pour laquelle la décomposition individuelle n'est pas disponible, soit à l'étranger.

GRAPHIQUE 1 - Devenir jusqu'en 2022 des bacheliers 2019 inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur à la rentrée 2019



* Les sortants ne sont en général plus étudiants mais une faible partie d'entre eux peuvent être inscrits soit en France dans une formation pour laquelle la décomposition individuelle n'est pas disponible, soit à l'étranger.

Lecture : À la rentrée 2019, 37 % des bacheliers 2019 entrés dans le supérieur en 2019 sont inscrits en première année de licence générale (hors LAS).

Champ : Les bacheliers 2019 inscrits dans une formation du supérieur à la rentrée 2019 en France.

Source : MESR-SIES

début de quatrième année d'études, très peu de bacheliers 2019 sont encore inscrits en IUT, en STS ou en CPGE puisque ces filières n'accueillent normalement les étudiants que pour une durée de 2 ou 3 ans en cas de redoublement. Les étudiants encore présents dans ces filières le sont suite à au moins une réorientation au cours de leurs premières années d'études supérieures.

Les parcours d'études dépendent beaucoup de la filière d'inscription après le baccalauréat

Les bacheliers 2019 qui commencent leurs études en licence générale, les plus nombreux, connaissent des parcours moins linéaires que dans d'autres filières de l'enseignement supérieur. La licence générale est une des filières qui enregistre le plus de redoublements précoces. Un néo-bachelier sur cinq redouble sa première année, 15 % des étudiants sont sortants de l'enseignement supérieur à l'issue de la première année et 10 % se réorientent (*tableau 1 et diagramme 1A en annexe*). Cependant, plus de la moitié des étudiants (55 %) sont admis en L2 à la rentrée 2020 : au total, en comptant les redoublants, les trois quarts des néo-bacheliers inscrits en L1 en 2019 poursuivent donc leurs études en licence en 2020.

À la rentrée 2022, plus de sept néo-bacheliers sur dix inscrits en licence en 2019 poursuivent des études ou sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur. Ils sont plus d'un sur trois à avoir obtenu la licence sans redoublement, après trois années d'études. Les différences de parcours sont marquées selon la discipline d'inscription en première année (L1). Les néo-bacheliers inscrits en licence « arts, lettres, langues et sciences humaines » ont les taux de réussite en 3 ans les plus élevés (36 % d'entre eux sont diplômés à la rentrée 2022). Les inscrits en « STAPS » et en « arts, lettres, langues et sciences humaines » sont ceux qui ont arrêté le plus souvent leurs études à la rentrée 2022 (respectivement 41 % et 43 %). À l'inverse, les étudiants en « droit et sciences politiques » ou « sciences et santé » continuent plus fréquemment leurs études à cette date. Enfin, les inscrits en licence « économie, gestion et AES » ou en « sciences et santé » se réorientent plus souvent que dans les autres disciplines de licence (*diagramme 1B en annexe*). Les étudiants inscrits en première année de STS redoublent ou se réorientent relativement moins souvent (respectivement 5 % et 6 %). Le taux d'abandon à l'issue de la première année est équivalent à celui observé en première année de licence générale (16 % des néo-bacheliers 2019). Les étudiants

des STS production (33 % des inscrits) redoublent moins souvent que ceux des STS service (77 %, *diagrammes 2A et 2B en annexe*). Les STS sont des filières d'études courtes, à vocation professionnalisante : à la rentrée 2022, 43 % des néo-bacheliers inscrits en première année de BTS en 2019 sont des sortants diplômés de l'enseignement supérieur et 18 % sont diplômés mais poursuivent des études.

Les étudiants inscrits en IUT juste après leur baccalauréat en 2019 ont des parcours d'études plus linéaires que ceux inscrits en licence et plus longs que ceux inscrits en STS. Ils abandonnent moins souvent (6 %) et ne sont que 6 % à redoubler leur première année d'étude. Les réorientations sont nettement plus nombreuses qu'après la première année de BTS (10 % contre 6 %, *tableau 1*). Bien qu'inscrits dans une filière courte³, plus de trois bacheliers sur cinq ayant commencé leurs études supérieures en IUT sont encore étudiants à la rentrée 2022. À cette date, 91 % des néo-bacheliers inscrits en IUT à la rentrée 2019 sont encore en études ou diplômés. Près de huit sur dix sont titulaires d'un

3. En 2019, les IUT proposaient un parcours en deux ans sanctionné par un diplôme universitaire de technologie (DUT). Ce n'est qu'à partir de la rentrée 2021, qu'ils proposent aux étudiants un parcours en 3 ans comme en licence. Le DUT reste un diplôme intermédiaire en deux ans et le cursus en 3 ans est sanctionné par un diplôme de bachelor universitaire de technologie (BUT).

TABEAU 1 - Parcours d'études des bacheliers 2019 inscrits en Licence, IUT, STS, CPGE et en PACES à la rentrée 2019 (en %)

		Rentrée 2020	Rentrée 2021	Rentrée 2022
Licence générale (hors L.AS) (37 %)	Poursuite d'études et/ou diplômés	85	78	73
	Poursuite d'études en licence	75	63	23
	dont redoublement*	20	11	10
	Poursuite d'études après obtention d'une licence			26
	Autres poursuites d'études**	10	15	15
	Sortants diplômés de licence			8
	Autres sortants diplômés		0	2
	Sortants non diplômés	15	22	27
STS (21 %)	Poursuite d'études et/ou diplômés	84	73	70
	Poursuite d'études en STS	79	6	1
	dont redoublement*	5	2	0
	Poursuite d'études après obtention du BTS		26	18
	Autres poursuites d'études**	6	9	7
	Sortants diplômés de BTS		32	43
	Autres sortants diplômés		0	1
	Sortants non diplômés	16	27	30
IUT (10 %)	Poursuite d'études et/ou diplômés	94	92	91
	Poursuite d'études en IUT	84	9	0
	dont redoublement*	6	4	0
	Poursuite d'études après obtention de DUT		58	52
	Autres poursuites d'études**	10	11	9
	Sortants diplômés de DUT		14	28
	Autres sortants diplômés		0	2
	Sortants non diplômés	6	8	9
CPGE (8 %)	Poursuite d'études	97	93	92
	Poursuite d'études en CPGE	81	16	0
	dont redoublement*	1	15	0
	Intégration d'une école en 2 ou 3 ans		41	53
	Autres poursuites d'études**	16	36	37
	Sortants diplômés		0	2
	Sortants non diplômés	3	7	8
PACES (7 %)	Poursuite d'études	88	83	81
	Poursuite d'études en PASS ou en L.AS***	40	2	1
	Admis en MMOPK en 1, 2 ou 3 ans	19	39	40
	Autres poursuites d'études**	29	42	40
	Sortants diplômés		0	1
	Sortants non diplômés	12	17	19

Notes : Les sortants ne sont en général plus étudiants mais une faible partie d'entre eux peuvent être inscrits soit en France dans une formation pour laquelle la décomposition individuelle n'est pas disponible, soit à l'étranger.

*Les redoublements de la rentrée N sont les étudiants n'ayant pas validé leur année en N-1.

**Les autres poursuites d'études de la rentrée N sont les étudiants qui changent de filière d'études par rapport à la rentrée N-1 (ex : les étudiants de licence que l'on retrouve en STS).

*** À partir de 2020, la PACES est remplacée par le parcours spécifique accès santé (PASS) et la licence accès santé (LAS) qui sont les deux nouvelles voies d'accès à la deuxième année du premier cycle d'études de santé (MMOPK).

Lecture : Parmi les néo-bacheliers inscrits en licence générale (hors LAS) à la rentrée 2019, 85 % poursuivent des études l'année d'après.

Champ : Les bacheliers 2019 inscrits dans une formation du supérieur à la rentrée 2019 en France.

Source : MESR-SIES

DUT avec des différences de parcours entre les étudiants inscrits en spécialité production (41 % de l'ensemble des inscrits en IUT) et ceux inscrits en spécialité service (59 % des inscrits). Les premiers se réorientent un peu plus souvent à l'issue de leur première année d'études. À la rentrée 2022, ils sont aussi un peu plus fréquemment diplômés et en poursuite d'études que les étudiants inscrits en spécialité service (*diagramme 3B en annexe*). Les bacheliers 2019 inscrits en CPGE s'engagent dans des études longues, où les diplômes visés sont de niveau bac +5. Plus

de neuf sur dix sont encore étudiants à la rentrée 2022. Plus de la moitié des bacheliers 2019 inscrits en CPGE ont réussi à intégrer une école en 2 ou 3 ans. Les autres poursuivent leurs études, le plus souvent en licence. Les étudiants inscrits dans des CPGE dites « économiques et commerciales » ou « scientifiques » intègrent plus fréquemment une école en 2 ou 3 ans (respectivement 66 % et 57 %) que les CPGE littéraires (17 %, *diagramme 4B en annexe*). Les étudiants inscrits en PACES⁴ s'engagent aussi dans des études longues (*diagramme 5*

en annexe). Avec la licence, la PACES est la formation qui compte le plus de redoublants en raison de la spécificité de l'organisation des études de santé avec un concours à l'issue de la première année. Ainsi, quatre néo-bacheliers sur dix inscrits en PACES en 2019 redoublent la première année d'études de santé. Par ailleurs, près de 80 % des néo-bacheliers inscrits en PACES à la rentrée 2019 sont encore étudiants à la rentrée 2022. La moitié d'entre eux sont inscrits dans une des filières MMOPK après avoir réussi les examens d'accès, l'autre moitié continuent d'étudier, le plus souvent en licence (21 %) ou en formations en soins infirmiers (8 %).

La licence est la formation qui accueille le plus d'étudiants réorientés ou poursuivant des études après avoir obtenu un diplôme

Les constats précédents ne permettent pas d'appréhender complètement la diversité des parcours dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2019 et en particulier les flux de réorientation entre les différentes filières (*diagramme parcours en annexe*). La licence générale occupe en la matière une place centrale. D'une part, elle accueille au cours des premières années suivant le baccalauréat, la part la plus importante de bacheliers poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur, en particulier pour les bacheliers généraux (*graphique 3 en annexe*). D'autre part, elle accueille une part importante de bacheliers s'étant réorientés après une première année d'études comme des étudiants en santé non admis en MMOPK, ou plus tard, des diplômés de DUT ou de BTS poursuivant leurs études, ou encore des étudiants de CPGE n'ayant pas intégré une école.

Ainsi, à la rentrée 2020, plus de trois bacheliers 2019 sur dix sont inscrits en licence générale (y compris en L.AS) dont 10 % en première année (*tableau 2*). Parmi ces derniers, 72 % redoublent la L1 et 28 % s'y inscrivent après une réorientation. Près de la moitié de ces nouveaux inscrits en première

4. À partir de la rentrée 2020, la PACES est remplacée par deux nouvelles voies d'accès aux filières MMOPK, le PASS et la LAS. Les redoublants de PACES sont donc inscrits en PASS ou en LAS à la rentrée 2020.

TABEAU 2 - Part des bacheliers 2019 inscrits en licence générale ou professionnelle au cours des trois rentrées suivant leur première inscription dans une formation du supérieur en 2019 (en %)

Les inscrits en licence générale (y.c L.AS) ou professionnelle	À la rentrée 2020		À la rentrée 2021				À la rentrée 2022			
	L1	L2	L1	L2	L3	LP	L1	L2	L3	LP
Part	11	21	4	9	18	4	2	3	8	2
Effectif	32		35				15			
	155 700		173 400				72 000			
Inscrits en licence à la rentrée précédente	72	97	56	91	87	2	64	94	92	22
dont diplômés de licence							10	2	4	8
Inscrits dans une autre formation à la rentrée précédente	28	3	30	8	12	97	11	3	6	56
STS	4	0	10	2	1	46	3	1	1	21
dont diplômés de BTS			7	1	1	41	2	1	1	20
IUT	3	0	3	2	6	45	2	1	2	25
dont diplômés de DUT			2	2	6	45	1	1	2	24
CPGE	4	2	2	2	4	0	1	1	2	0
PACES (ou PASS à partir de 2020)*	13	1	12	2	0		0	0	0	0
Autres formations	4	0	3	1	0	7	5	1	1	10
**Non-inscrits l'année universitaire précédente			14	1	0	1	26	3	2	22

Les chiffres présentés dans ce tableau sont des arrondis. La valeur 0 signifie que le pourcentage est inférieur à 0,5 %.

* À partir de la rentrée 2020, la PACES est remplacée par le PASS et le redoublement n'est plus autorisé. Les inscrits en PASS ont la possibilité de poursuivre leurs études en L.AS (sous réserve de validation des ECTS) s'ils n'ont pas été admis en MMOPK.

** Parmi les étudiants du champ inscrits en L1 à la rentrée 2021, 14 % n'étaient pas inscrits en 2020/2021 dans une formation de l'enseignement supérieur pour laquelle les données individuelles sont disponibles. Certains pouvaient être étudiant à l'étranger.

Lecture : À la rentrée 2020, 32 % des bacheliers 2019 inscrits dans une formation du supérieur à la rentrée 2019 sont inscrits en licence générale (L.AS compris). Parmi les 11 % d'inscrits en L1, 72 % sont des redoublants et 28 % se sont réorientés après leur première année dans une autre formation à la rentrée 2019.

Champ : Les bacheliers 2019 inscrits dans une formation du supérieur à la rentrée 2019 en France.

Source : MESR-SIES

année de licence à la rentrée 2020 sont des étudiants n'ayant pas été admis en MMOPK à l'issue d'une année de PACES. Ils s'inscrivent dans les nouvelles filières de L.AS ou dans une autre licence. L'autre moitié regroupe des bacheliers 2019 réorientés après une première année de BTS, de DUT ou de CPGE.

À la rentrée 2021, on compte autant de bacheliers 2019 inscrits en licence générale (31 %) que l'année précédente auxquels s'ajoutent ceux inscrits en licence professionnelle (4 %). La part de nouveaux entrants en licence générale à la rentrée 2021 est un peu plus élevée en L1 (30 %) : 12 % des étudiants venant d'un cursus de santé, 10 % d'une STS (dont 70 % sont diplômés de BTS), 3 % d'un IUT (dont les deux tiers sont diplômés de DUT), 2 % d'une CPGE et 3 % d'autres formations. De plus, 14 % des inscrits en L1 à la rentrée 2021 sont des bacheliers 2019 qui n'étaient pas inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2020. Plus de neuf bacheliers sur dix inscrits en L2 à la rentrée 2021 étaient déjà inscrits en licence l'année précédente. Les autres étaient inscrits en études de santé, en IUT ou en BTS. Parmi les bacheliers 2019 inscrits en L3 à la rentrée 2021, 13 % n'étaient pas en licence l'année précédente. La moitié d'entre eux sont diplômés d'un DUT et poursuivent leurs études en licence générale. Près du tiers est issu d'une

CPGE et réintègre le cursus licence en L3. Concernant les bacheliers 2019 inscrits en licence professionnelle à la rentrée 2021, seuls 2 % étaient précédemment inscrits en licence générale. La licence professionnelle accueille essentiellement des étudiants venus d'IUT ou de STS poursuivant des études. La plupart d'entre eux sont diplômés mais cette condition n'est pas indispensable pour s'y inscrire.

À la rentrée 2022, la part de bacheliers 2019 encore inscrits en licence baisse sensiblement du fait de poursuites d'études vers un master ou d'arrêts d'études, avec ou sans diplôme de licence (*diagramme 1A en annexe*). Comme l'année précédente, les étudiants encore inscrits en licence générale en 2022 sont majoritairement des étudiants qui étaient déjà inscrits en licence en 2021. Cependant, pour ceux qui sont en L1 à la rentrée 2022, 10 % sont déjà diplômés d'une autre licence et 11 % n'étaient pas inscrits en licence précédemment et viennent de STS, d'IUT ou d'autres formations. Par ailleurs, une part importante des bacheliers 2019 inscrits en L1 ou en licence professionnelle (LP) à la rentrée 2022 n'étaient pas inscrits dans l'enseignement supérieur l'année précédente (respectivement 26 % et 22 %). Ces inscrits en LP qui n'étaient pas en études l'année précédente sont pour la plupart des diplômés de BTS ou de DUT, qui reprennent leurs études après une année de pause en 2021.

Quatre bacheliers 2019 sur dix entrants dans le supérieur ont obtenu un diplôme trois ans après

À la rentrée 2022, soit trois années après leur baccalauréat, 40 % des bacheliers 2019 ont obtenu au moins un diplôme de l'enseignement supérieur, que ce soit après un cursus de deux ans (en STS ou en IUT) ou de trois ans en licence (*tableau 3*). Le plus haut diplôme du supérieur obtenu après trois années d'études est une licence pour près de la moitié des diplômés, un BTS pour un tiers des diplômés et un DUT pour 14 % des diplômés. Certains étudiants sont même titulaires de deux diplômes. C'est le cas de 15 % des étudiants diplômés après trois ans d'études : 11 % ont obtenu une licence après avoir réussi leur BTS (4 %) ou leur DUT (7 %) en deux ans, 3 % sont diplômés d'une licence et d'un autre diplôme de niveau bac à bac +3 ou de deux diplômes de niveau inférieur ou égale à bac +2 et enfin 1 % sont titulaires d'une double licence (*tableau 4 en annexe*).

Trois diplômés sur cinq (soit 23 % des bacheliers 2019) poursuivent des études à la rentrée 2022. Le plus haut diplôme de ces bacheliers 2019 est une licence dans presque 60 % des cas, puis un BTS dans 19 % des cas ou un DUT dans 18 % des cas. Quant aux diplômés sortants de l'enseignement supérieur à cette date (soit 17 % des

TABEAU 3 - Situation en 2022-2023 des néo-bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur en 2019 (en %)

	Ensemble		Inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur à la rentrée 2022		Sortants de l'enseignement supérieur (1)	
Non diplômés	60,0		34,2		25,8	
Diplômés	40,0		22,6		17,3	
Total	100		56,9		43,1	
Proportion de diplômés selon le plus haut diplôme obtenu	parmi les entrants en 2019	parmi les diplômés	parmi les entrants en 2019 encore inscrits	parmi les diplômés encore inscrits	parmi les entrants en 2019 sortis	parmi les diplômés sortis
BTS	13,1	32,7	4,3	19,0	8,8	50,7
DUT	5,8	14,4	4,0	17,8	1,7	10,0
Licence	15,1	37,9	11,9	52,7	3,2	18,5
Licence professionnelle	3,9	9,8	1,4	6,3	2,5	14,4
Autres diplômes du supérieur	2,1	5,2	1,0	4,3	1,1	6,5
Total	40,0	100	22,6	100	17,3	100

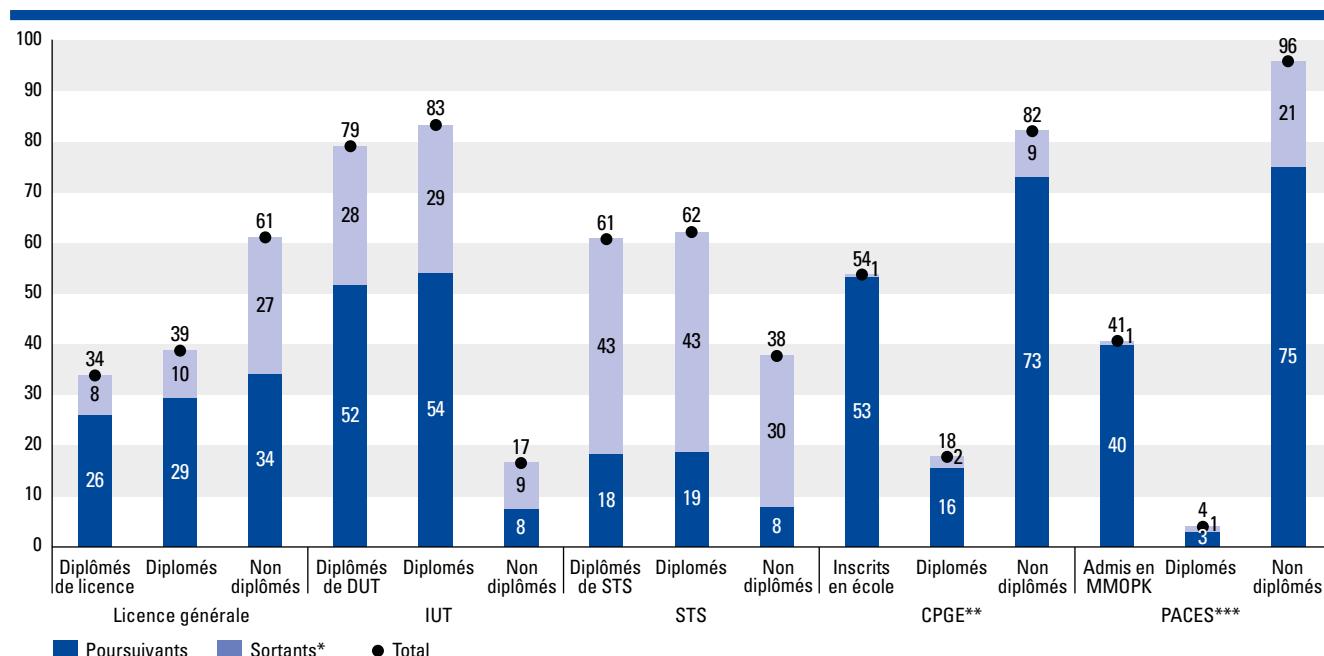
(1) Les sortants ne sont en général plus étudiants mais une faible partie d'entre eux peuvent être inscrits soit en France dans une formation pour laquelle la décomposition individuelle n'est pas disponible, soit à l'étranger.

Lecture : À la rentrée 2022, 40 % des bacheliers 2019 inscrits dans l'enseignement supérieur en 2019 sont diplômés. Parmi ces diplômés 33 % des étudiants ont obtenu un BTS.

Champ : Les bacheliers 2019 inscrits dans une formation du supérieur à la rentrée 2019 en France.

Source : MESR-SIES

GRAPHIQUE 2 - Réussite des bacheliers 2019 trois ans après leur première inscription en Licence, en IUT, en STS, en CPGE et en PACES à la rentrée 2019



* Les sortants ne sont en général plus étudiants mais une faible partie d'entre eux peuvent être inscrits soit en France dans une formation pour laquelle la décomposition individuelle n'est pas disponible, soit à l'étranger.

** On parle ici de réussite en CPGE lorsque les étudiants ont intégré une école en deux ou trois ans.

*** La réussite dans le cursus santé est lorsque l'étudiant a été admis en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou en kinésithérapie (MMOPK) en un ou deux ans.

Lecture : Les bacheliers 2019 inscrits en première année de licence générale à la rentrée 2019 sont 34 % à avoir obtenu une licence en 3 ans dont 26 % qui poursuivent des études à la rentrée 2022 et 8 % qui sortent de l'enseignement supérieur au même moment.

Champ : Les bacheliers 2019 inscrits dans une formation du supérieur à la rentrée 2019 en France.

Source : MESR-SIES

bacheliers 2019), plus de la moitié d'entre eux sont titulaires d'un BTS.

Les taux de diplomation et les taux de poursuite après diplomation varient selon la filière d'inscription

À la rentrée 2022, près de quatre bacheliers sur dix inscrits pour la première fois en licence générale en 2019 ont obtenu au moins un diplôme en trois ans : 34 % ont

obtenu une licence et 5 % un autre diplôme, dont 3 % un BTS (*graphique 2 et tableau 3a en annexe*). Parmi ces diplômés, les trois quarts poursuivent des études à la rentrée 2022 (29 % sur les 39 % de diplômés). Pour ceux qui n'ont pas obtenu de diplômes, la poursuite d'études est moins fréquente (34 % sur les 61 % de non-diplômés).

Les bacheliers 2019 inscrits en STS et IUT ont l'opportunité d'être diplômés en deux ans : mécaniquement, ils sont plus souvent titulaires d'un diplôme à la rentrée

2022. C'est le cas de 62 % des inscrits en STS et de 83 % des inscrits en IUT. Les diplômés d'un BTS poursuivent moins suivant des études que les diplômés d'un DUT (*tableaux 3b et 3c en annexe*).

Quant aux bacheliers s'inscrivant en CPGE ou en études de santé, leur taux de diplomation est plus faible puisqu'ils sont moins concernés par les diplômes intermédiaires de niveau bac +2 ou bac +3. Moins d'un néo-bachelier sur cinq inscrits en CPGE en 2019 obtient un diplôme en trois ans, après

une réorientation (*graphique 2 et tableau 3d en annexe*). Quatre bacheliers sur dix inscrits pour la première fois en PACES en 2019 ont été admis en MMOPK et seulement 4 % obtiennent un diplôme en trois ans après une réorientation (*graphique 2 et tableau 3e en annexe*). Les bacheliers initialement inscrits en CPGE ou en PACES sont ceux qui continuent le plus fréquemment des études à la rentrée 2022.

Perspectives

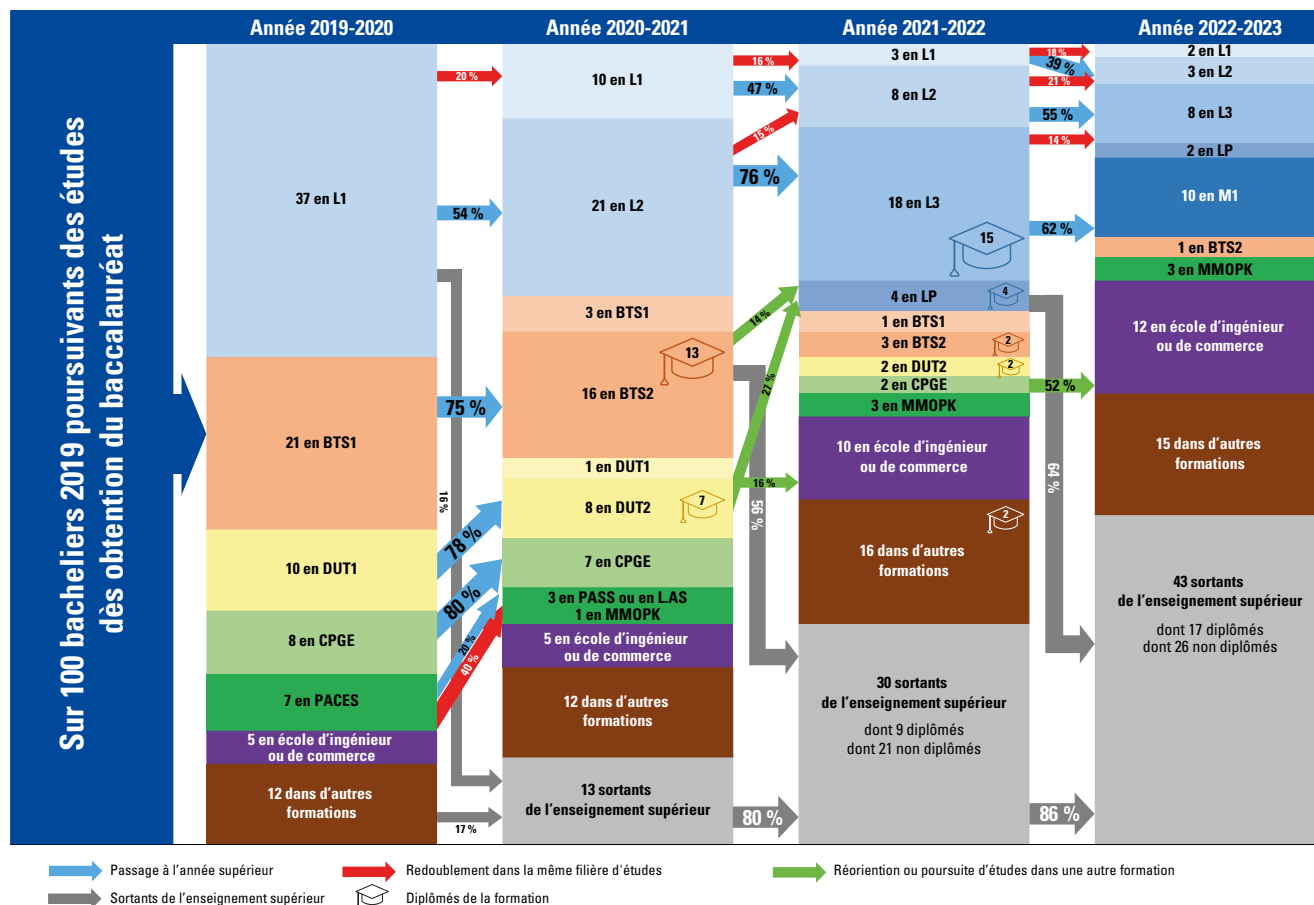
Cette analyse des parcours des bacheliers 2019 au cours de leurs trois premières

années d'études donne une vision d'ensemble inédite de l'enseignement supérieur (*diagramme parcours*). Elle a été rendue possible par l'amélioration continue de la qualité et du suivi de l'INE (identifiant national étudiant) pour l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur au cours de ces dernières années. Elle pourra s'enrichir à l'avenir de données sur des années d'études supplémentaires qui permettront une analyse plus complète des trajectoires étudiantes et de leur diplomation. Elle pourra aussi faire l'objet d'une mise à jour pour les bacheliers 2020 et les suivants, notamment pour mesurer les effets du nouveau

baccalauréat sur la dynamique d'ensemble des premières années d'études dans l'enseignement supérieur.

**Lionel Bonnevalle,
Caroline Wirth
MESR-SIES**

DIAGRAMME PARCOURS



Note : les sortants ne sont en général plus étudiants mais une faible partie d'entre eux peuvent être inscrits soit en France dans une formation pour laquelle la décomposition individuelle n'est pas disponible, soit à l'étranger.

Lecture : sur 100 bacheliers 2019 poursuivants des études dès l'obtention du baccalauréat, 37 sont inscrits en première année de licence à la rentrée 2019. Parmi ces derniers, 20 % redoublent et sont encore inscrits en première année à la rentrée suivante, 54 % passent en deuxième année, 16 % sortent de l'enseignement supérieur et les 10 % restant se sont réorientés vers un d'autres cursus. Sur les 100 bacheliers 2019 qui ont poursuivi des études après leur baccalauréat, 13 ont été diplômés de BTS à la fin de l'année universitaire 2020-2021.

Champ : Les bacheliers 2019 inscrits dans une formation du supérieur à la rentrée 2019 (France métropolitaine + DOM)

Source : MESR-SIES, systèmes d'information SISE, SCOLARITE et SIFA, enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur

Sources

MESR-SIES – Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-DEPP et le MESR-SIES, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Le SIES dispose de données individuelles pour 95 % des bacheliers 2019 faisant des études dans l'enseignement supérieur français (France métropolitaine et départements et régions d'Outre-mer).

Champ de l'étude

Les néo-bacheliers inscrits à la rentrée 2019 dans une formation de l'enseignement supérieur en France (y compris Polynésie française et Nouvelle-Calédonie) pour laquelle les données individuelles sont disponibles. L'effectif est de 502 100 néo-bacheliers.

Mots-clés

Néo-bacheliers : un étudiant inscrit dans une formation de l'enseignement supérieur dès l'obtention de son baccalauréat.

Cursus santé ou études de santé : ce cursus comprend les inscriptions en PACES (avant 2020), en PASS, en LAS et en MMOPK.

Réorientation : Les réorientés sont les étudiants qui changent d'une année à l'autre, de filière d'études (ex : les inscrits en première année de licence qui se réorientent en STS)

Poursuite d'études : on parle de poursuite d'études lorsqu'un étudiant est toujours inscrit dans une formation du supérieur après avoir obtenu un diplôme ou lorsqu'un étudiant se réoriente « sans perdre de temps ».

Sortants : Les sortants sont les néo-bacheliers 2019 inscrits dans l'enseignement supérieur en 2019 mais qui ne sont plus retrouvés parmi les inscrits une année donnée. Ils ne sont en général plus étudiants mais une faible partie d'entre eux peuvent être inscrits soit en France dans une formation pour laquelle la décomposition individuelle n'est pas disponible, soit à l'étranger.

Traitement des arrondis

Les données des tableaux et du texte sont arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles

– voir annexe) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies. De plus, si la valeur d'un résultat en pourcentage vaut « 0 » cela signifie que le résultat est positif mais inférieur à 0,5 %.

La gestion des doubles inscriptions

Les étudiants ont généralement la possibilité de s'inscrire soit dans plusieurs cursus de formation, soit dans une même formation mais dans différents établissements. Dans le cas de notre champ, 2 % des néo-bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2019 sont concernés par une double inscription dont la majorité (55 %) dans plusieurs formations. La plus grande part des doublons constatés sont des doubles inscriptions en licence, en licence et en BTS ou encore en licence et en CPGE.

Afin de simplifier l'étude des trajectoires des bacheliers 2019 dans l'enseignement supérieur, au cours des quatre premières années d'études, les inscriptions dans l'enseignement supérieur ont été hiérarchisées pour ne garder qu'une seule formation par étudiant pour chaque année universitaire. Les formations sont hiérarchisées par une échelle de diplôme (allant de 1 à 6) classant les diplômes des moins prioritaires aux plus prioritaires en cas de double inscription :

1. Diplômes d'université génériques, post-DUT, diplômes internationaux génériques
2. Habilitation à diriger des recherches (HDR)
3. Concours administratifs et diplômes d'université clairement identifiés (définis par un arrêté paru au JO)
4. Diplômes nationaux (y compris la préparation à l'agrégation) ou homologués nationalement (magistères...), hors HDR
5. DUT, BUT, diplômes d'ingénieur (et cycle prépa), concours d'enseignement, années préparatoires aux Diplômes d'État de chirurgie dentaire, de docteur en pharmacie et de docteur en médecine et maïeutique, capacités de médecine
6. Les diplômes de l'enseignement supérieur en lycée (BTS essentiellement)

Par ailleurs, les inscriptions en apprentissage ont été prioritaires par rapport aux inscriptions sous statut scolaire. Enfin, dans le cas où l'étudiant est inscrit dans deux établissements différents pour une même formation, l'établissement dans lequel est inscrit l'étudiant l'année suivante est conservé par défaut.

- « [Les bacheliers 2014, entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la troisième année ?](#) », E. Chan-Pang-Fong, Note d'information n° 19.02, MESRI-SIES, janvier 2019
- « [Résultats définitifs de la session 2019 du baccalauréat : les candidats de la voie professionnelle obtiennent plus souvent une mention qu'à la session 2018](#) », F. Thomas, Note d'information n° 20.10, MENJ- DEPP, mars 2020
- « [Parcours et réussite des étudiants au cours des trois années universitaires suivant l'obtention de leur baccalauréat en 2014](#) », E. Chan-Pang-Fong, Note d'information n° 07.04, MESRI-SIES, avril 2019
- « [Les nouveaux bacheliers et leur entrée dans les filières de l'enseignement supérieur](#) », M. Baudry, F. Thomas, EESR n° 16 - Fiche RERS 08, MESR-SIES, MENJ-DEPP, 2021
- « [Résultats des brevets de techniciens supérieurs : Session 2021](#) », C. Mamari, Note flash n° 17.06, MESR-SIES, juin 2022
- « [Parcours et réussite en Licence : Les résultats de la session 2022](#) », J. Klipfel, Note flash n° 26.11, MESR-SIES, novembre 2023
- « [Parcours et réussite en DUT : Les résultats de la session 2022](#) », J. Klipfel, Note flash n° 27.11, MESR-SIES, novembre 2023
- « [Les déterminants de la réussite à l'université. Quels apports de la recherche en Education ? Quelles perspectives de recherche ?](#) », A. Duguet, M. Le Mener, S. Morlaix, Spiral-E, supplément électronique au n° 57, 2016.
- « [Bacheliers et bachelères scientifiques dans l'enseignement supérieur – Quatre ans après qui persiste dans les sciences ?](#) », M. Danner, C. Guégnard, C. Erard, Éducation et Formation n° 105, juillet 2023
- « [Les déterminants de la réussite des bacheliers professionnels en section de technicien supérieur](#) », F. Merlin, Éducation et Formation n° 106, janvier 2024
- « [Vivre et réussir sa première année dans le supérieur – Des différences marquées selon le sexe](#) », A. Dumas, V. Lignon, Éducation et Formation n° 106, janvier 2024